



SAILLANS

Le Mot du Maire

Chers Saillanais, Amis Saillanais,

Le printemps est là. Avec lui, la fin des travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg. Après de nombreuses embûches et des délais largement dépassés, nous voyons enfin le bout du tunnel. La réception des travaux a été signée avec quelques réserves.

La nouvelle voie derrière l'école est ouverte et les bus y circuleront dès la rentrée des vacances de Pâques. Le seul et unique abribus à emprunter est donc celui installé sur la voie nouvelle. Une nouvelle réglementation en matière de circulation a été installée aux abords de l'école, je vous demanderai de la respecter scrupuleusement pour la sécurité de tous.

L'année 2016, ne verra pas d'autres investissements. Les finances communales restent maîtrisées malgré les baisses de dotations. La commission des finances a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux cette année. Le budget a été revu afin de contrôler la section de fonctionnement et notamment les frais de personnel et dépenses courantes.

Je vais profiter de ce mot du Maire pour faire quelques suggestions et rappels pour vivre mieux à SAILLANS.

Parfois, il nous est arrivé de recevoir quelques plaintes car les trottoirs ou les bas côtés n'étaient pas régulièrement entretenus. Des reproches, ayant comme prétexte « on paie des impôts ». Oui, effectivement, on est en droit d'attendre des services publics en contre partie des impôts payés. Néanmoins les exigences sont de plus en plus importantes en matière de services publics et les impôts n'ont jamais augmenté en équivalence des exigences. Je vous invite donc à une réflexion sur le fait qu'économiser sur certains postes peut être réinvesti sur d'autres.

Certains d'entre vous nettoient leur trottoir ou le caniveau devant leur maison, je les en félicite car c'est le domaine public, ce serait donc à la mairie de le faire, mais si chacun nettoie son trottoir et son bout de caniveau, chacun favorise l'embellissement et le « il fait bon vivre à Saillans » et ça permet de faire quelques économies de personnel sur le budget, personnel qui ne peut pas être partout en même temps. Après cette période hivernale, je voulais aussi vous rappeler que tout accès à une parcelle privée qui bénéficie d'un pont, l'entretien du pont et des têtes de pont sont du ressort du propriétaire de la ou des parcelles bâtie(s) ou non bâtie(s). La commune doit entretenir



BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard - 33141 SAILLANS

Tel 05.57.84.32.10 - Fax : 09.70.62.09.98

mairie-de-saillans@orange.fr

www.mairiedesaillans.jimdo.com

Lundi mardi jeudi vendredi
de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

Tél. 09.66.89.32.10

ECOLE : 05.57.84.30.31

Avril 2016

uniquement les traversées de routes sur les voies communales. Je conclurai en souhaitant bonne chance à tous ceux qui arrivent en période d'examens.

Toujours à votre disposition,

A très bientôt, Le Maire, Martine
TILLET-FAURIE

Dans ce numéro

La vie associative

Page 2

Etat-Civil

Page 11

Compte rendu des réunions

Page 12

Vivre ensemble

Page 15

Informations et N° utiles

Page 19

Nos professionnels

Page 23

La vie associative

Amicale des Parents d'élèves de l'école de Saillans

Président, Julien RODRIGUEZ

Carnaval du samedi 06 février 2016

L'amicale des Parents d'élèves est ravie d'avoir pu aider le Comité des Fêtes dans l'organisation du Carnaval, ce qui a permis à tous les enfants de passer une super journée sous le soleil et dans la bonne humeur.



Loto du samedi 12 mars 2016

Encore une fois le loto de l'Ecole de Saillans a rencontré un franc succès, puisque que nous avons fait salle comble. L'Amicale des Parents d'élèves souhaite remercier l'ensemble des commerçants, des parents et des personnes qui ont bien voulu offrir un lot.



Nous vous donnons donc maintenant rendez-vous pour la kermesse qui aura lieu le samedi 25 juin 2016.

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Pour renseignements contacter :
bureau.ecole.saillans@hotmail.com

Les amis de l'église de Saillans

Président, Henri TROCARD 05.57.84.37.35

Fronsa' messes

Printemps 2016

Secteur Pastoral du Fonsadals
5 route de Libourne 33126 FRONSAC
Tel. 05 57 51 23 47
www.fronsadals.catholique.fr

Samedi 2 avril 18 h 30	2 ^e dimanche de Pâques	Savignac de l'Isle
Dimanche 3 avril 10 h 30		Fronsac
Samedi 9 avril 18 h 30	3 ^e dimanche de Pâques	Saint Aignan
Dimanche 10 avril 10 h 30		Vérac
Samedi 16 avril 18 h 30	4 ^e dimanche de Pâques	Saint-Michel de Fonsac
Dimanche 17 avril 10 h 30		Galgon
Samedi 23 avril 18 h 30	5 ^e dimanche de Pâques	La Rivière
Dimanche 24 avril 10 h 30		Périssac
Samedi 30 avril	6 ^e dimanche de Pâques	Pas de messe
Dimanche 1er mai 10 h 30		Fronsac
Jeudi 5 mai	Ascension du Seigneur	Villegouge
Samedi 7 mai 18 h 30	7 ^e dimanche de Pâques	Saint-Germain de la Rivière
Dimanche 8 mai 10 h 30		Galgon
Samedi 14 mai 18 h 30	Dimanche de Pentecôte	Saillans
Dimanche 15 mai 10 h 30		Périssac
Samedi 21 mai 18 h 30	Dimanche de la Sainte Trinité	Mouillac (Fête de la Saint-Fort)
Dimanche 22 mai 10 h 30		Fronsac



Messes habituelles en semaine :

- mardi 8 h 30 Fonsac (laudes à 8 h)
- Mercredi 18 h Galgon
- Jeudi 11 h 30 Lugon



LES AMIS DE L'EGLISE

Pour renseignements contacter :

Henri Trocard 05.57.84.37.35

SAILLANS

*Samedi 7 Mai 2016 à 20 h 30
à la salle des fêtes.*

**L' Association des Amis de l'Église Saint Seurin de Saillans
vous propose
une soirée théâtrale hilarante**

Inspirée de **Georges FEYDEAU**

« Je crois qu'on sonne »

*Ré écrite et mise en scène par :
Marie France SAUTAREL.*

*Interprétée par :
La Troupe de la Balle.*

Entrée : Adultes 10 € Enfants + 10 ans 5 €
La représentation sera suivie du verre de l'amitié (à consommer avec modération)

Contact : Mme ROY tel: 05 57 84 32 42



Jouer à Saillans

Président, Laurent CHARLIER 06 78 96 56 44

Pour passer un moment convivial, l'association de jeux vous propose pour le prochain trimestre les rendez-vous suivants à la salle des fêtes de Saillans à partir de 20h30 :

Vendredi 13 mai 2016

Vendredi 10 juin 2016

JOUER A SAILLANS

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Laurent Charlier 06 78 96 56 44

Sylvie Ardouin 06 17 82 04 76

Ou par email : jouerasaillans@gmail.com

Fusil Saillanais

Président, DEVILLE Olivier : 06 74 65 81 77

Cher amis chasseurs,
Dominique Piffre, lieutenant de louveterie, Olivier Deville, président et les membres du bureau de chasse du fusil saillanais ont le plaisir de vous convier aux traditionnelles battues aux renards le :

7 mai 2016 à 7h00

12 juin 2016 à 06h30

Le rendez-vous a lieu sur le parking de la salle des fêtes.

Votre présence est indispensable. Montrons à tous que nous sommes sensibilisés par une chasse globale ou le gibier consommable n'est pas notre unique préoccupation et que la chasse aux nuisibles fait partie de nos soucis. Pensons à redorer l'image de marque de la chasse.

Comptant sur vous, recevez chers amis l'expression de notre considération.

FUSIL SAILLANAIS

Pour renseignements contacter :

Olivier Deville 06 74 65 81 77

Gymnastique Volontaire de Saillans

Présidente, Isabelle GAUTIER 05.57.74.37.02



Avec toujours autant de participants et de participantes, nous continuons notre saison de gym dans la bonne humeur.

Venez donc nous rejoindre pour parfaire votre silhouette estivale !

Les cours se déroulent tous les mercredis de 19h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Saillans.

Un tarif réduit vous sera proposé pour la fin de saison.

GYMNASTIQUE

Pour renseignements contacter :

Isabelle Gautier 05 57 74 37 02 ou

isabellegautier29@orange.fr

BOXE IN SAILLANS

Pour renseignements contacter :

06-35-51-55-99

TOU'ZAZIMUTS

Pour renseignements contacter :

06 26 44 35 79 ou clubtouzazimut@gmail.com

Vide-armoire

Organisé par le Comité des Fêtes de Saillans

VIDE ARMOIRE



Samedi 23 avril 2016

de 9h30 à 18h00

à la salle des fêtes de Saillans

Pas de réservation pour les exposants

Venez à 9h00 pour vous installer

2€ le mètre

Vide-grenier

DIMANCHE 05 JUIN 2016



VIDE GRENIER

Organisé par le Comité des Fêtes de Saillans

PARKING DE LA SALLE DE FETES
A PARTIR DE 07H30

*Renseignements : Mme VARREON 06-88-35-79-87
Mairie 05-57-84-32-10*

EMPLACEMENT 2€ LE ML

Afin d'organiser au mieux cette manifestation, le Comité des Fêtes recherche des bénévoles . Si vous êtes intéressé merci de nous contacter rapidement.

Avis aux amateurs ...

Crémant et Clairette de DIE

Afin de nous permettre de bénéficier de conditions plus avantageuses et d'un prix franco Saillans (33) nous avons pris contact avec un producteur de Saillans (26) la maison RASPAIL père et fils que nous avons rencontré lors du jumelage et dont certain d'entre nous ont beaucoup apprécié les produits.

Voici les tarifs qu'il nous propose en fonction des quantités que nous pourrions leur commander.

Le nombre de bouteilles s'entend pour la quantité totale et non par catégorie.

Vous trouverez au verso caractéristiques des vins proposés.

Quantité	CREMANTDE DIE AOC			CLAIRETTE DE DIE AOC		
	Brut	Cuvée Flavien 2011	Brut Elevé en Fût de Chêne 2013	Tradition (75 % muscat -25 % clairette)	Grande Tradition (100 % muscat)	Must (100 % muscat sélection coteaux de la Roustière)
CUVEES <i>Toute notre production (vins blancs et effervescents) est issue de raisins BIO</i>						
Prix unitaire départ Hors Cde Groupée	9.60 €	10.50 €	11.50 €	9.60 €	10.50 €	14.00 €
Prix Franco pour : 36 à 90 bouteilles	9.60 €	10.50 €	11.50 €	9.60 €	10.50 €	14.00 €
Prix Franco pour : 91 à 240 bouteilles	8.60 €	9.50 €	10.50 €	8.60 €	9.50 €	13.00 €
Prix Franco pour : > 240 bouteilles	8.00 €	8.80 €	9.50 €	8.00 €	8.80	11.90 €

Nous vous proposons de bien vouloir prendre contact avec Jean-Pierre LAJUS pour lui faire part des quantités et cuvées souhaitées afin de déterminer ainsi avant le 15 Mai une pré commande.

A ce stade de l'aventure nous demanderons à chacun de bien vouloir verser par chèque établi au nom de M Lajus un acompte de 30% du montant de leur commande, afin que la Cde définitive puisse être finalisée avant le 31 Mai .

Ce chèque ne sera encaissé qu'après la livraison, en même temps que le montant du solde exigible à cette date.

Contact J.P. LAJUS : 05 57 84 32 24

Les Vins Effervescents*

Nos Crémants de Die

BRUT Millésimé 2013 élevé en fût de Chêne en Agriculture Biologique

Ce vin issu des cépages Clairette, Aligoté et Muscat a fait l'objet de toutes nos attentions durant son élevage en barrique. Les tanins sont fondus et riches, le bouquet est marqué par le fruit mûr, renforcé par un boisé élégant sans excès, à découvrir. *Pour vos apéritifs et repas. (Médaille de Bronze Millésime Bio 2016)*

BRUT EXTRA « Cuvée Flavien » Millésimé 2011 en Agriculture Biologique

Vin laissant apparaître les qualités et la maturité des coteaux de Saillans. Assemblage de Clairette, Aligoté et Muscat. Ce crémant ample en bouche, possède à la fois du gras et une fraîcheur agréable. *Pour vos apéritifs et repas.*

BRUT en Agriculture Biologique

Issu du cépage Clairette, Aligoté et Muscat. Ce vin possède des notes briochées, fleurs et fruits se bousculant au nez comme en bouche. *A déguster à tout moment.*

Nos Clairettes de Die

TRADITION en Agriculture Biologique

Elaborée avec 75 % de Muscat et 25 % de Clairette. Cet assemblage permet d'allier subtilement finesse et puissance des arômes. *Pour vos apéritifs et desserts. (Médaille d'Or Concours d'Arignon 2015)*

GRANDE TRADITION en Agriculture Biologique

Issue uniquement du raisin Muscat, cette Clairette possède une bouche très expressive et persistante. *Agréable avec un foie gras et en dessert. (Médaille d'Argent au Concours d'Arignon 2016)*

MUST en Agriculture Biologique

Cuvée 100 % Muscat issue de notre parcelle « La Roustière », la plus pentue et la plus ensoleillée, donnant un raisin surmaturé et un vin d'une grande générosité en bouche. *Agréable avec un foie gras et en dessert.*

Les Vins Blancs Tranquilles*

Notre Vin de Pays de la Drôme

DOMAINE DE LA MÛRE Millésimé 2014 en Agriculture Biologique

Issu du cépage Chardonnay et élevé en fût de chêne, ce vin est gras et riche en bouche. Cet élevage permet d'apporter une note grillée et de torréfaction. *A déguster avec des poissons cuisinés, du foie gras, un saumon fumé, des viandes blanches et des fromages de chèvre.*

Notre Vin Moelleux

LES BELLES DEMOISELLES

Vin issu de raisins 100 % Clairette surmûris, vendangés le 26 décembre 2011 à -4°C. La récolte tardive permet aux raisins de se couvrir de pourriture noble et le gel accentue la concentration en sucre. Arômes de fruits confits, abricots, miel, truffe... *Apéritif, foie gras, dessert ou encore tout seul pour le plaisir...*

Etat Civil

DECES

Marc Fourcade, agent technique à Saillans de 1988 à 2011, nous a quittés le 3 mars 2016 à l'âge de 64 ans.

« Marc est arrivé à la mairie en février 1988. Durant toutes ces années il a été bien plus qu'un collègue, il est devenu un ami. Professionnel, toujours d'humeur égale, difficile de se quereller avec un homme tel que lui ! Il a participé à l'embellissement de la commune et principalement de notre patrimoine bâti puisque la maçonnerie n'avait aucun secret pour lui.

Vingt années s'écoulaient et en 2008 je suis élue maire de la commune. A ce titre, j'ai pu avoir l'immense honneur et plaisir de célébrer son mariage en 2011, avant son départ à la retraite.

La maladie l'a finalement emporté ce 3 mars 2016. Un douloureux départ pour moi, pour tous ceux qui l'ont cotoyé. Je te souhaite d'être serein Marc, où que tu aies pu aller ».

Ton amie et collègue, Martine Tillet-Faurie



Le Maire et le Conseil Municipal adressent leurs sincères condoléances à sa famille et à ses proches et partagent avec eux leur profonde tristesse.



Réunions des conseils municipaux

Ceci n'est qu'un résumé, l'intégralité est à votre disposition à la Mairie.

Réunion du 28 janvier à 18h30

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaients présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Bénédicte VARREON,
Messieurs Gabriel CHANSARD, François MARTINEAU, Jean TILLET

Etaients absents : Madame Stéphanie CHARLIER

Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE, André FAUTRAT, Hervé PELLETIER et David SEGUIN

Madame Sylvie ARDOUIN est nommée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 22 janvier 2016

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le dossier concernant le F.D.A.E.C. doit être déposé.

Le Conseil décide de proposer les travaux suivants :

<u>Travaux</u>	<u>Entrepreneurs</u>	<u>Total Hors taxes</u>	<u>Total T.T.C.</u>
VMC immeuble Le Bourg	BG ELEC	345.30 €	345.30 €
Peintures salle des fêtes	SARL SERVANTY	4 572.86 €	5 487.43 €
Conformité incendie	AQUITAINE INCENDIE	347.50 €	417.00 €

Remplacement de chaudière	JEAN-NOEL DUNIAUD	4 589.00 €	5 047.90 €
Débroussaillage tractée	STE GASSION	712.50 €	855.00 €
Ordinateur Portable Ecole	TAB	653.00 €	783.60 €
Drapeaux	COMAT & VALCO	88.00 €	105.60 €
Thermostats	CHAM	348.02 €	382.82 €
TOTAL		11 656.18 €	13 424.65 €

Demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais de la commune de CESSAC

Le SIVU a demandé aux communes adhérentes de bien vouloir délibérer sur la demande d'adhésion de la commune de CESSAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 – modifié successivement les 1^{er} octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1^{er} juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012, 30 octobre 2013, 2 mars 2015 et 3 décembre 2015 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de Libourne,

VU la délibération en date du 25 septembre 2015 par laquelle la commune de CESSAC sollicite son adhésion au S.I.V.U. du Chenil du Libournais,

VU la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date 14 décembre 2015 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTE la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de CESSAC.

Compte rendu des travaux de la CAB

Madame le Maire informe ses collègues de la reprise des travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg, restés en suspens depuis quelques mois, suite à des désaccords avec le cabinet d'architectes, notamment des désaccords financiers, la commune n'entendant pas devoir payer des travaux supplémentaires dus à des erreurs de conception.

Une expertise amiable a été mandatée au mois de novembre dernier par la mairie, via la protection juridique, afin de réunir les différentes parties et trouver des accords. Le dialogue ainsi renoué, les réunions de chantier ont pu reprendre à la fin du mois de décembre et début janvier, donnant lieu à une réouverture du chantier envisagée à la fin du mois de janvier, pour une durée de deux ou trois semaines selon les conditions météorologiques. Sont concernés par ces reprises :

- la D18^{E1}
- la voie nouvelle
- la place du restaurant Le Saillans

Au terme des négociations il a également été convenu de retirer l'olive à l'entrée ouest, car à l'usage, il a été constaté que les poids lourds étaient en grande difficulté pour tourner sur la D128, ainsi que le giratoire place de l'église qui redeviendra franchissable, ce qui était prévu au départ, avant la modification apportée par l'architecte.

Ces reprises, réparations, modifications ne seront pas financièrement supportées par la commune, à l'exception du rallongement de l'arrêt bus, qui aurait quoi qu'il en soit été chiffré au départ.

Personnel communal

- 1- Madame le Maire informe ses collègues qu'en vue de la fin de contrat de Madame Jessica Albin, des candidatures ont été sélectionnées puis reçues en mairie pour des entretiens. A l'issue de ces entretiens c'est la candidature de Madame Charlène Phénix qui a été retenue. Sa prise de poste sera effective au 1^{er} février 2016, pour trois ans, en contrat emploi d'avenir.
- 2- Monsieur Martineau rappelle que le contrat de Monsieur Emmanuel Vaz Nunes arrive à échéance le 21 avril 2016 et demande à l'ensemble du conseil de délibérer sur cette fin de contrat en vue du bilan prévu par la mission locale, partenaire des contrats emploi d'avenir, le 22 février prochain. Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas renouveler le contrat de cet agent.

En temps voulu, le choix de la municipalité se portera sur un candidat qualifié, en contrat de droit privé et fera appel à un candidat éligible en contrat aidé type CUI.

- 3- Madame le Maire annonce à ses collègues que le contrat CUI de Madame Laurence de Mecquenem, qui prenait fin le 6 janvier dernier, a pu être renouvelé par dérogation pour 12 mois supplémentaires.

Planning des réunions

Ce sujet est reporté à une prochaine réunion compte tenu du nombre d'absents.

Plantation de haies autour de l'école

Au terme de la dernière réunion du conseil, Madame Sylvie Ardouin s'était proposée de rencontrer l'association Arbres et Paysages

en Gironde pour obtenir des informations et éventuellement un devis.

La rencontre a eu lieu et une proposition tarifaire a été envoyée à la mairie. Il est à noter que le Département n'allouera une subvention qu'à partir de 75 mètres de haies plantées. En comptant la préparation du sol, les tranchées, l'apport de la terre végétale, la plantation d'une haie côté est de la cour de l'école et donc la mise en place d'une clôture de protection le temps de la pousse des arbustes, la participation financière de la commune resterait donc élevée.

Madame le Maire reste sceptique quant à l'efficacité protectrice d'une haie vis-à-vis des sulfatages. Cependant face à la préoccupation grandissante des parents d'élèves inquiets des conséquences des traitements des vignes à proximité de l'école, et ce malgré les efforts des viticulteurs concernés pour sulfater en dehors des temps de récréations, le projet de plantation d'une haie est maintenu et sera étudié plus avant. Un groupe de travail pourra être créé afin de discuter de cette question sensible et éventuellement en faire ressortir un projet/chantier collectif et participatif.

Questions diverses

Salle des fêtes

Monsieur Martineau souhaiterait que la mairie fasse un rappel aux associations afin que ces dernières se montrent davantage responsables vis-à-vis de l'utilisation du chauffage de la salle des fêtes. En effet, régulièrement après le passage des associations en semaine, le chauffage reste allumé au maximum.

Madame Varréon signale également que la lampe extérieure reste très souvent allumée des journées entières et demande donc à ce qu'un rappel soit fait aux loueurs ou aux associations afin qu'ils s'assurent d'éteindre correctement toutes les lumières.

Monsieur Martineau a averti le secrétariat que les fixations que l'association Boxe In Saillans a installées récemment pour les supports d'entraînement ne tiennent pas correctement. Le président en a été informé immédiatement afin que tout incident soit évité.

Madame Varréon informe ses collègues que Carnaval sera célébré dans le village le samedi 6 février et demande l'autorisation et un endroit sécurisé pour brûler l'effigie.

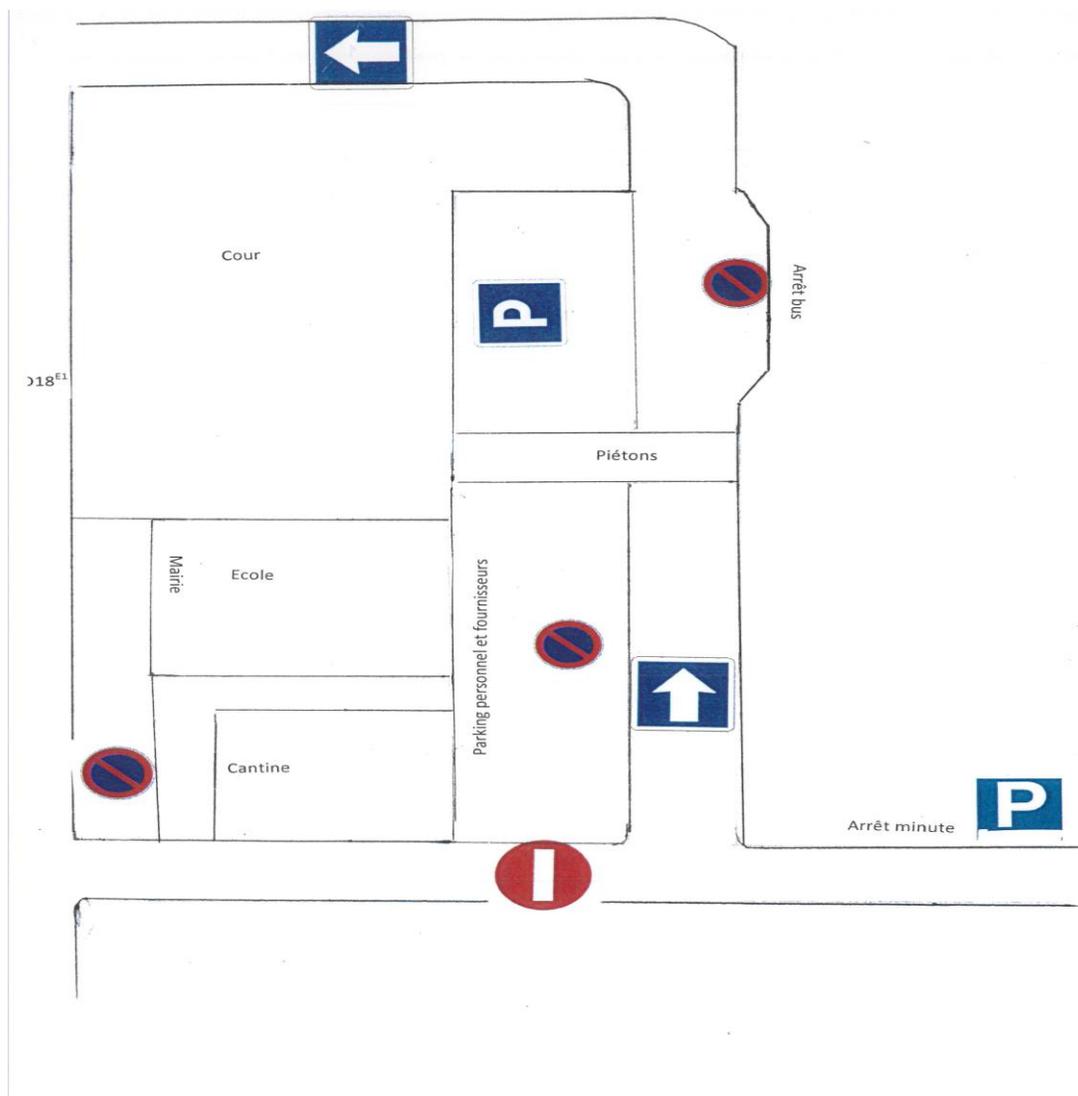


Vivre ensemble.....

Réglementation de la circulation et du stationnement aux abords de l'école

En raison des nouveaux aménagements autour de l'école en vue de la sécurisation des transports scolaires, et l'ouverture de la Voie Nouvelle à la rentrée des vacances de Pâques, il vous est demandé de respecter les règles de circulation et de stationnement suivantes :

- La Voie Nouvelle est en sens unique
- Un sens interdit est installé sur la voie qui jouxte le restaurant scolaire
- Un arrêt minute est mis en place le long de la voie publique avant la Voie Nouvelle
- Il est formellement interdit de stationner sur l'arrêt de bus, les bas-côtés de la Voie Nouvelle et le parking réservé aux fournisseurs et au personnel scolaire et municipal
- Le stationnement prolongé s'effectue le long de la cour de l'école



Aux parents d'élèves concernés :

Pour information, le nouvel arrêt de bus sera opérationnel à compter du 25 avril 2016

Quelques lettres ...

NOM ET NUMERO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veuillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

Vivons ensemble, ...

BRUITS DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

INCINERATION DES VEGETAUX :

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, l'élimination par le feu des déchets verts est totalement interdite, sur l'ensemble du territoire du département et de façon permanente, ces déchets relevant exclusivement des systèmes collectifs de traitement des déchets.

Cependant si vous êtes dans l'impossibilité de transporter ces déchets vous pouvez obtenir une dérogation auprès de la mairie. Celle-ci vous sera accordée uniquement dans les périodes tolérées :

Soit du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 par autorisation municipale. Cette autorisation vous sera délivrée à condition et uniquement si vous respectez les règles suivantes :

- l'absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,
- utilisation d'un dispositif clos, isolé du sol, muni d'un système d'évacuation et de filtration des fumées (incinérateur de jardin),
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer,
- moyens d'extinction à proximité immédiate,
- respect des périodes règlementées.

Vous pouvez télécharger le document de demande d'autorisation sur le site de la Préfecture :

www.gironde.pref.gouv.fr ou www.dfci-aquitaine.fr

Périodes strictement interdites : Du **15/03 au 30/04** et du **01/07 au 30/09** (Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005).

ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN

L'Elagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure ;

« EPAVES »

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. « l'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.

DIVAGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Gironde propose aux communes des pièges anti frelons pour capturer les reines et ainsi éviter la prolifération des nids à la fin de l'hiver. Si vous êtes intéressés, faites-le savoir en mairie. Une commande groupée pourra être

effectuée si un nombre suffisant de personnes se manifeste (conditionnement de 50 pièces).

Cependant, il est possible de fabriquer des pièges de façon artisanale de la manière suivante :

Le plus simple : utiliser une bouteille d'eau minérale d'un litre et demi, la couper au tiers supérieur et l'inverser pour faire un entonnoir. Il est possible d'y ajouter une protection contre la pluie. Une bouteille plastique de 5 litres se montre aussi très efficace.

Il est souhaitable de mettre plusieurs pièges avec différents types d'appâts. Dans tous les cas, il est conseillé de placer les pièges en plein soleil à une hauteur de 1 ou 2 mètres.

Il est préférable de placer les pièges dès la mi-février près des ruches ou des lieux où il y avait des nids l'an passé et de les laisser jusqu'en novembre. En été cela permet de repérer les nids et à l'automne éventuellement des jeunes fondatrices en cours de fécondation.

Les meilleurs appâts sont réalisés à base d'un cocktail de :

- bière brune de préférence (½ canette), la bière attire les frelons mais repousse opportunément les abeilles ;
- un peu de vin blanc et/ou de Picon ;
- un peu de sirop pour parfumer (framboise, cassis ...).



...Recyclons ensemble,

ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique à la mairie. Nous nous chargerons de les faire parvenir à l'Association « Les Bouchons d'Amour » (acquisition de matériel pour personnes à mobilité réduite, opérations humanitaires ponctuelles, etc...)

CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les deux conteneurs à bouteilles situés au **parking de la salle des fêtes** et, **nouveau**, au **lieu dit "Les Struliez"** servent exclusivement aux bouteilles et non à tous déchets divers et variés laissé pour compte au pied des conteneurs. Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) : 9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67



DESHERBANT CHIMIQUE

Nous vous rappelons que l'utilisation du désherbant chimique aux abords des fossés, cours d'eau, trottoirs, caniveaux, regards est formellement interdite. En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75.000 € d'amende et 2 ans de prison.

Réduire le papier dans votre boîte aux lettres



- Venez chercher **un autocollant gratuitement en mairie.**

- Une personne sur 5 est intéressée par le Stop Pub, mais ne sait pas où le trouver ; - A raison de 40 à 50 kg de papier économisé par autocollant, la réduction de déchets atteint près d'une demi tonne par an pour 10 autocollants utilisés !

Interrogez votre entourage : parents, amis, voisins, collègues... cela peut les intéresser également. La planète et vos amis vous diront "Merci !"



Informations et numéros utiles

<http://www.interieur.gouv.fr/>
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

La carte nationale d'identité



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.



Attention pour les personnes qui voyagent en Europe, certains pays ne reconnaissent pas la prolongation de 5 ans. Bien se renseigner avant votre départ



Vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde - 140 avenue de la Marne - 33700 MERIGNAC

Tél : 05 56 97 81 89 - Fax 05 56 47 10 62

www.cauegironde.com

caue33@wanadoo.fr

Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies.

Renseignez-vous !

Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...).

- Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac

Pascal MORIN, architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...)

			Avril	Mai	Juin
BRANNE (Mairie)	1 ^{er} mardi	De 10 h à 12 h (sur rdv)	5	3	7
COUTRAS (maison serv ; publics)	3 ^{ème} mercredi	De 14h30 à 16h30 (sur rdv)	20	18	15
LIBOURNE (Mairie)	1 ^{er} mardi	De 14h30 à 17h30 (sur rdv)	5	3	7
VAYRES (CdC)	3 ^{ème} mercredi	De 10h à 12h (sur rdv)	20	18	15
VIGNONET (CdC)	1 ^{er} mardi	De 15 h à 17h30 (sur rdv)	11	9	13

Recensement militaire : Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2000 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 31 juillet 2016

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???



Vacances scolaires

Les prochaines vacances :

Vacances d'été :

Fin des cours : mardi 5 juillet 2016

Reprise des cours : jeudi 1^{er} septembre 2016

Mémento...

ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)
DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

Autres NUMEROS UTILES

Numéro européen
d'urgence : 112



Gendarmerie de VILLEGOUGE :
05.57.84.86.50
ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de
Secours (SDIS) : Urgence : 18 - Standard :
05.57.55.89.41



SAMU : 15

SAMU SOCIAL : 115



Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80

GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33 /
Raccordement : 0 810 224 000

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) :
05.57.55.39.79

LES ARCHITECTES OUVRENT LEURS PORTES

Chaque année **les architectes vous accueillent au sein de leurs agences** pour partager avec vous la passion de leur métier.

Rendez-vous les 3 et 4 juin 2016
dans les agences d'architecture près de chez vous

À SAILLANS

l'agence BRIN D'ARCHI vous accueillera de 9h à 18H

Venez découvrir les nombreuses facettes du métier d'architecte et bénéficier de conseils personnalisés pour vos projets de construction, de rénovation, d'aménagement, etc...



BRIN D'ARCHI

3 Cardeneau Nord - 33141 Saillans / 09 83 36 26 00
brindarchi@hotmail.fr / www.brindarchi.fr Nos professionnels à proximité...



TOUS TRAVAUX

Fabien Loeuil

3 Cardeneau-33141 Saillans
06 50 88 39 79
fabienloeuil@hotmail.fr

Rénovation et construction
Intérieurs et extérieurs



SARL GF SERVICES
Guillaume Faurie
Taille, Effeuilage mécanique,
Vendange...

7 reynaud
33141 SAILLANS

0623602396

faurie.guillaume33@gmail.com



Laurent MURAT

**CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE**

2 bis rue de Libourne - FRONSAC

**06 07 08 95 90
05 57 24 91 51**

FANNY FUDAL
Moments de bien-être

Etiothérapie
Réflexologie Plantaire

06.23.39.33.92
fannyfudal@gmail.com



Uniquement sur RV

Infirmière libérale

Mme ASTRID BERSON

06 60 90 46 89



BRIN D'ARCHI
plan / image 3D / maquette

Helene ROY
3 Cardeneau
33141 Saillans
06 87 20 74 49
www.brindarchi.fr
brindarchi@hotmail.fr

La représentation
de vos projets ...

Helene Roy, dessinatrice et maquettiste, au service des particuliers et des professionnels du bâtiment dans le domaine de la représentation et de la communication de projets architecturaux.

- / Permis de construire (< 170m²)
- / Plans
- / Aménagements intérieurs et extérieurs
- / Images 3D
- / Relevé de bâtiment
- / Maquettes

Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

**Vous pouvez la joindre au
05 57 84 87 03**



ENT LAURENT.S

CHARPENTE
COUVERTURE
AGENCEMENT
PARQUET
MENUISERIE
(PVC-BOIS-ALU)

TÉL. 06 60 20 01 55
N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A

EURL Au fil de l'arbre

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets
Jérémy RENEAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

**Jérémy RENEAUD : 11 Le Moulin 33141 SAILLANS - ☎ 05.57.51.04.75 -
06.84.23.79.63 – jeremvreneaud@hotmail.com**

Idée recette de saison

Crumble à la rhubarbe et aux fraises



Temps de préparation : 30 minutes

Temps de cuisson : 30 minutes

Ingrédients (pour 4 personnes) :

- 400 g de rhubarbe
- 400 g de fraises
- un peu d'écorce d'orange confite
- 125 g de sucre
- 125 g de farine
- 125 g de beurre

Préparation de la recette :

Couper la rhubarbe en tronçons de 1 à 2 cm de long.

Couper les fraises en 2, si elles sont trop grosses.

Beurrer un plat à four.

Disposer rhubarbe et fraises dans le plat, parsemer de petits morceaux d'écorces d'orange confite.

Faire des grumeaux avec ses mains avec le beurre (ramolli), la farine et le sucre et en recouvrir les fruits sur 1 centimètre d'épaisseur.

Faire cuire à four moyen entre une 1/2 h et 3/4 d'h. Il faut que le dessus soit bien doré.

Bon appétit !

Idée recette du jardin

Les beaux jours arrivent. L'herbe pousse.

Et si désherber est incontournable dans certains endroits, voilà une idée recette écologique et économique :

2 kg de sel + 2 litres d'eau + 2 litres de vinaigre blanc

A vous de jouer ...



<http://www.facebook.com.lesaillans>

Si vous souhaitez réserver, téléphonez au 05 57 50 72 11.

Nos prochains rendez-vous

AVRIL

- *Le 23 : Vide-armoire organisé par le comité des fêtes*

MAI

- *Le 7 : Soirée théâtre organisée par les Amis de l'église*
- *Le 7 : Battue aux renards organisée par le Fusil Saillanais*
- *Le 8 : Cérémonie du 8 mai*
- *Le 13 : Soirée jeux organisée par Jouer à Saillans*
- *Le 29 : Commémoration du centenaire de la bataille de Verdun*

JUIN

- *Le 5 : Vide-grenier organisé par le comité des fêtes*
- *Le 10 : Soirée jeux organisée par Jouer à Saillans*
- *Le 12 : Battue aux renards organisée par le Fusil Saillanais*
- *Le 25 : Kermesse de l'école*

PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation :
Commission Bulletin et Internet

Impression : Mairie de Saillans

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux